Pixium Vision
Société Anonyme au capital de 477.873,24 euros
Institut de la Vision 13 rue Moreau 75012 Paris
538 797 655 RCS Paris
(la « Société »)

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.228-20 DU CODE DE COMMERCE AU TITRE DE LA CONVERSION DES ACTIONS DE PREFERENCE

(Première, Deuxième et Troisième Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2012 modifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2013
Conseil d'administration du 17 juin 2014)

Messieurs,

Nous vous présentons le présent rapport établi conformément aux prescriptions de l'article R 228-20 du Code de commerce, à la suite de la conversion automatique des Actions de Préférence A et des Actions de Préférence IMI en actions ordinaires constatée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 17 juin 2014.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2012 a décidé la création de deux catégories d'actions de préférence, les Actions de Préférence IMI et les Actions de Préférence A bénéficiant de droits particuliers, lesquels étaient précisés à l'article 11.2 des statuts de la Société tels qu'adoptés par ladite Assemblée.

Lors de la définition des droits attachés aux différentes Actions de Préférence A et des Actions de Préférence IMI, différents cas de conversion en actions ordinaires avaient été inscrits dans les statuts de la Société pour chacune des deux catégories, parmi lesquels un cas de conversion automatique en cas d'IPO Qualifiée sur la base d'une action ordinaire pour une Action de Préférence A ou une Action de Préférence IMI.

Constituait notamment une IPO Qualifiée, *« une Introduction en Bourse approuvée par au moins 66 % des actionnaires titulaires d'Actions A »*, le terme Introduction en Bourse désignant *« l'admission et la première cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation de l'Union Européenne ou des Etats-Unis, tel qu'Euronext, Alternext, AIM pour l'Union Européenne ou le Nasdasq ou le New-York Stock Exchange pour les Etats-Unis. »*

Dans le cadre du processus d'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext, une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire a été convoquée pour se réunir le 24 avril 2014 au cours de laquelle l'ensemble des actionnaires de la Société, y compris l'ensemble des titulaires d'Actions de Préférence A ont approuvé, à l'unanimité, la Treizième Résolution relative à la décision de principe d'introduire la Société sur le marché réglementé Euronext Paris de NYSE Euronext, permettant ainsi de qualifier l'Introduction en Bourse de la Société d'IPO Qualifiée.

Lors de sa réunion en date du 17 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé la mise en œuvre de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 24 avril 2014 relative à la réalisation d'une augmentation avec suppression du droit préférentiel par offre au public permettant ainsi la réalisation de l'introduction en bourse et fixé le prix définitif des actions nouvelles émises dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a également constaté l'émission de 1.898.719 Actions de Préférence IMI nouvelles de valeur nominale de 0,01 Euro résultant de l'exercice des BSA IMI n°2 et l'émission de 6.668.174 Actions de Préférence A nouvelles de valeur nominale de 0,01

5

résultant de l'exercice des BSA Tranche 2 NEW INV. La réalisation de ces opérations a eu pour conséquence de porter le montant du capital social de la Société à la somme de 477.873,24 Euros, divisé en 3.800.000 Actions ordinaires de valeur nominale de 0,01 Euro, 13.291.124 Actions de Préférence IMI et 30.696.200 Actions de Préférence A, toutes de valeur nominale de 0,01 Euro.

Enfin, le Conseil d'administration a constaté, en application des dispositions de l'article 11.2 des statuts précité, la conversion automatique et de plein droit de l'ensemble des 13.291.124 Actions de Préférence IMI et des 30.696.200 Actions de Préférence A en actions ordinaires, sur la base d'un ratio de une (1) action de préférence pour une (1) action ordinaire et l'émission corrélative d'un nombre total de 43.987.324 actions ordinaires de valeur nominale de 0,01 Euro (au lieu et place des Actions Préférence IMI et des Actions de Préférence A, lesquelles disparaissaient).

Le Conseil d'administration a constaté, en conséquence, que le capital social dont le montant restait inchangé était désormais divisé en 47.787.324 actions ordinaires de valeur nominale de 0,01 Euro (avant réalisation des opérations de regroupement, lesquelles se sont traduites par le fait que le capital social toujours fixé à 477.873,24 Euros était divisé désormais en 7.964.554 actions ordinaires de valeur nominale de 0,06 Euro).

Afin de nous conformer aux prescriptions des articles R.228-18 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que le taux de conversion avait été fixé lors de la définition des droits attachés aux actions de préférence par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2012 sur la base d'un ratio d'une Action de Préférence A ou d'une Action de Préférence IMI pour une action ordinaire.

Concernant l'impact de la conversion de l'ensemble des actions de préférence en actions ordinaires au regard de la situation des actionnaires et des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, nous vous précisons que celle-ci est sans impact en termes de dilution, dans la mesure où le ratio de conversion était de une action ordinaire pour une action de préférence, le nombre d'actions demeurant inchangé.

Nous vous joignons toutefois un tableau récapitulatif de la situation de chaque actionnaire titulaire d'1% du capital social et au regard de la situation de chaque porteur de valeurs mobilières donnant accès au capital établi sur la base des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 arrêtés par le Conseil d'administration du 21 mars 2014 et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 24 avril 2014. **Nous vous précisons que les calculs ont été effectués sur la base d'un nombre d'actions avant regroupement.**

Le présent rapport sera communiqué à votre Commissaire aux comptes afin que ce dernier émette également, dans les 15 jours suivant la constatation par le Conseil d'administration de la conversion des actions de préférence, un rapport complémentaire.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social dans les quinze jours suivant les présentes et portés à votre connaissance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'administration

Le 17 juin 2014

Annexe

Tableaux d'impact de dilution

		Prix de souscription de l'action	Prix de souscription de la VM composée	Produits de l'émission (augmentation de capital + prix de souscription de la VMC
Nombre d'actions composant le capital social de PIXIUM après exercice des BS	47 787 324,00	0,01		
VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL EMISES (hors prise en compte des BSA Ratchet) BCE 2013-03 BSA 2013-03 nombre total d'actions à émettre	 5 635 039,00 2 798 020,00 8 433 059,00	 0,01 0,01	 56 350,39 27 980,20	
TOTAL DES ACTIONS (EXISTANTES + A EMETTRE)	56 220 383,00			
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES AU 31 12 2013				18 253 459,00
PRODUITS DE L'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL RESULTANT DE L'EXERCICE DES BSA IMI n°2 et des BSA TRANCHE 2 NEW INV	1 898 719,00 6 668 174,00	0,79 0,79	1 499 988,01 5 267 857,46	6 767 845,47
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES CORRIGES				25 021 304,47
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES CORRIGE DE L'IMPACT DE DILUTION DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVANT NOUVELLES EMISSIONS				25 105 635,06

IMPACT AU TITRE DE LA CONVERSION DES ACTIONS DE PREFERENCE EN ACTIONS ORDINAIRES (CALCUL EFFECTUE AVANT PRISE EN COMPTE DU REGROUPEMENT PAR SIX DES ACTIONS)

	Actions	Prix d'émission de l'action		
Nombre d'actions composant le capital social avant conversion (calcul effectué avant regroupement)	47 787 324	0,01	Montant des capitaux propres sur la base des comptes 31 décembre 2013 corrigés des produits de l'exercice des BSA T2 New Inv et des BSA IMI n°2	25 021 304,47
Nombre d'actions composant le capital social et prenant en compte les actions à émettre au titre des VMDAC	56 220 383		Montant des capitaux propres corrigée de l'impact des VMDAC (avant émission)	25 105 635,06
Nombre d'actions ordinaires résultant de la conversion des Actions IMI	13 291 124	0,01	Produits de l'émission	0,00
Nombre d'actions ordinaires résultant de la conversion des Actions A	30 696 200	0,01	Produits de l'émission	0,00

AVANT LA CONVERSION DES ACTIONS A ET DES ACTIONS IMI

SUR LA BASE DU CAPITAL SOCIAL EXISTANT			SUR LA BASE DU CAPITAL SOCIAL EXISTANT ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL DEJA EMISES				
Nombres de titres (Capital Initial)	Montant du capital social	Capitaux propres par action	Nombre de titres (Capital Initial + VMDAC)	Montant théorique du capital social après prise en compte de l'ensemble des VMDAC existantes	% du nombre de VMDAC par rapport au Capital Initial	Pour un actionnaire détenant 1 % du capital	Capitaux propres par action
47 787 324	477 873,24	0,524	56 220 383	562 203,83	17,647	0,85%	0,45

APRES LA CONVERSION DES ACTIONS A ET DES ACTIONS IMI

SUR LA BASE DU CAPITAL SOCIAL EXISTANT						
Opération et titres émis	Nombre de titres APRES PRISE EN COMPTE DE L'EMISSION	Montant théorique du capital social APRES prise en compte de l'émission	% du nombre de titres à émettre par rapport au Capital Initial	% du Capital Initial (capital social tel qu'existant à la date de ce jour) par rapport au capital social APRES EMISSION	Pour un actionnaire détenant 1 % du capital avant l'émission	Capitaux propres par action
Au titre de la conversion des actions de préférence en actions ordinaires	47 787 324	477 873,24	0,00	100,00	1,00%	0,52

SUR LA BASE DU CAPITAL SOCIAL DILUE						
Opération et titres émis	Nombre de titres APRES PRISE EN COMPTE DE L'EMISSION	Montant théorique du capital social APRES prise en compte de l'émission	% du nombre de titres à émettre par rapport au Capital Initial	% du Capital Initial (capital social tel qu'existant à la date de ce jour) par rapport au capital social APRES EMISSION	Pour un actionnaire détenant 1 % du capital avant l'émission	Capitaux propres par action
Au titre de la conversion des actions de préférence en actions ordinaires	56 220 383	562 203,83	17,65	85,00	0,85%	0,45